

Le 12 novembre 2007

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 15, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs André Drolet, Robert Pilote, Yvon-Paul Morrissette et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 07-454
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 07-455
Permis PIIA
Tommy
Tremblay,
Gabrielle
Paquet

Attendu la demande de permis de monsieur Tommy Tremblay et madame Gabrielle Paquet pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 7 rue du Versant ;

Attendu que la zone RA/A4 est soumise au règlement sur les PIIA ;

Attendu que selon le règlement, l'aspect champêtre ou de villégiature doit être respecté dans l'architecture du bâtiment ;

Attendu les recommandations du SARP ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis de monsieur Tommy Tremblay et madame Gabrielle Paquet pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 7 rue du Versant, conditionnellement aux modifications suivantes :

- Ajout d'un barrotin ou de carreaux dans les fenêtres;
- Les fenêtres sur le côté latéral gauche devront être du même modèle que les fenêtres de la façade et des encadrements identiques devront être ajoutés;
- Ajout d'éléments décoratifs de style champêtre aux pignons;
- Ajout d'un revêtement de fibro-ciment imitant le bardage de cèdre dans les pignons de la façade.

De plus, il est suggéré d'harmoniser la fenêtre de la porte avec le modèle de fenêtre de la maison, d'ajouter des contremarches ajourées ainsi qu'une moulure de départ et de remplacer le modèle de colonnes cannelées par un modèle « Renaissance »;

Pour : Messieurs Robert Pilote, Laurent Habel, Germain Tremblay et madame Lyse Gingras

Contre : Messieurs André Drolet et Yvon-Paul Morrissette et madame Monique Goulet qui considèrent que la municipalité abuse de l'usage du SARP et que les modifications entraînent des coûts supplémentaires que les propriétaires ne sont pas toujours capables de payer.

Rés. 07-456
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 octobre 2007, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

	<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Condition</u>
	117 rue des Rocs 61 rue des Plaines	Unifamiliale isolée Rén. et agrandissement	Voir rés. #07-228 CCU
Rés. 07-457 Appel d'offres ingénieurs	Attendu que la municipalité prévoit procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc, à la réparation de l'égout et à la réfection de la voirie sur l'avenue Royale, à l'est de la rue Guillot, sur une longueur de 1 025 mètres;		
	Attendu que les travaux sont évalués à 960 000 \$, incluant les frais de contingence;		
	Attendu que les honoraires des ingénieurs pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux devraient se chiffrer autour de 86 000 \$ en se basant sur les barèmes généralement appliqués par les ingénieurs;		
	Attendu qu'en vertu du Code municipal, la municipalité doit aller sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour tout contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;		

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et résolu que le conseil municipal invite les firmes d'ingénieurs suivantes à soumissionner pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout et de réfection de la voirie sur l'avenue Royale :

- Génivar Groupe Conseil
- BPR Groupe Conseil
- Tecsuit inc.

Pour : Messieurs Germain Tremblay Yvon-Paul Morissette, Laurent Habel et André Drolet

Contre : Monsieur Robert Pilote et mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet qui considèrent que la municipalité aurait avantage à inviter le plus de soumissionnaires possible et non pas se limiter à trois seulement.

Rés. 07-458 Comité de sélection	Attendu que pour l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, il est nécessaire d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;
	Attendu que pour l'analyse des offres de service, un comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres autres que les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal nomme, sur le comité de sélection des offres de services professionnels, les personnes suivantes :

- François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.
- Martin Pouliot, dir. des loisirs
- François Renaud, dir. gén., ville de Château-Richer

Rés. 07-459 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
Acquisition fasse l'acquisition, auprès de Solotech Québec inc., de haut-parleurs, de trépieds et de
haut-parleurs sacs de transport pour un montant de 1 295 \$ + taxes.

Rés. 07-460 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Engagement engage messieurs Joey Dupont et Philippe Bouchard pour agir comme préposés à la
préposés à la patinoire du village, pour l'hiver 2007-2008.

Levée de l'assemblée à 19h21

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés